



COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Municipal du 30 AVRIL 2014 à 20 heures

Sous la présidence de Madame LAMBOUR Charlotte, Maire de Neufchef

Présents : Messieurs DRIUTTI Daniel, MAISONNEUVE Patrick, DEMARCH Franck, adjoints, Mesdames CHRISTINY Eliane, PELOSATO Muriel adjointe, Messieurs FRIJO Antoine, MAROCK Jean-Christophe, KHALDI Mustapha, BOUCHAFRA-HENNINQUIN Ismaël, KLEIN Laurent, PIETRANGELI Dominique, MARRONI Eraldo, RITTER Antoine - Mesdames KAHE Armelle, VENIER Corine, CAPUTO Muriel, MIRIAN Lialia, SCHORR Claude, PLAS Christine -

**Procurations : Madame PRADELLA à Madame le Maire
Monsieur NIOGRET à Monsieur DEMARCH (proc. annulée à l'arrivée de Monsieur NIOGRET à 20 h 50)
Madame MULLER à Madame SCHORR**

Après avoir donné connaissance de l'ordre du jour de la séance, le conseil municipal est informé et délibère sur les points suivants :

- par 22 voix pour et 1 abstention approuve les compte de gestion du trésorier municipal de Fontoy pour l'exercice 2013 (commune et assainissement)
- par 22 voix pour et 1 abstention adopte les compte administratifs (commune et assainissement) année 2013 dressé par Monsieur PRISCAL Daniel, ancien Maire lequel laisse apparaître un résultat de clôture de 187 128,28 € pour la commune et un déficit de 5 453,33 € pour la section d'assainissement
- par 22 voix pour et 1 abstention affecte le résultat de fonctionnement de l'exercice en section d'investissement du budget 2014. Il en est de même pour le budget assainissement
- par 17 voix pour, 5 contre et 1 abstention décide de majorer les taux des taxes d'habitation et foncier bâti de 5 %.
- Par 17 voix pour, 5 contre et 1 abstention vote le budget 2014 de la commune qui s'équilibre et recettes et dépenses de fonctionnement à 1 776 863 € et 1 472 447 € en investissement. Il s'établit ainsi qu'il suit pour la section d'assainissement : Recettes et Dépenses de fonctionnement : 59 228,88 € et 106 251,75 € en investissement
- Par 20 voix pour, 1 contre et 2 abstentions délègue au Maire un certain nombre de compétences conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales
- A l'unanimité accepte un avenant au marché concernant la requalification de la rue de Hayange concernant la substitution de la société SR 21 à la société CEGELEC

- A l'unanimité accepte de désherbage à la bibliothèque de l'espace culturel « Le Bateau Livre » en éliminant des documents n'ayant plus leur place au sein des collections.
- A l'unanimité accepte les contrats afférents à la vérification des installations électriques et gaz des bâtiments communaux avec la société APAVE
- A l'unanimité renouvelle le marché à bons de commande pour mission à maîtrise d'ouvrage avec la société Lorraine Conseils pour un montant maximum annuel de 15 000 €
- A l'unanimité renouvelle le contrat de maintenance du logiciel de la Bibliothèque pour un montant de 357 € H.T. avec la société MICROBIB
- A l'unanimité renouvelle le contrat de maintenance de la climatisation de la salle polyvalente avec la société KUTHE pour un montant de 893,85 € H.T.
- Sur proposition du Maire et des Adjointes, à l'unanimité accepte de diminuer les indemnités mensuelles qui leur sont dévolues de 12 % pour le Maire et 10 % par adjoint
- A l'unanimité fixe les tarifs plancher et plafond du centre aéré : 60,60 € et 95,80 €
- A l'unanimité fixe à 430 € le montant du loyer du logement communal situé 2 rue Jean-Jacques Rousseau
- Prend connaissance des décisions



Le Maire

Charlotte LAMBOUR